



Règlement Tombola 2017

Comme chaque année, l'APEL organise une tombola liée à la kermesse du groupe scolaire St Charles Notre Dame. Chaque élève de 6^{ème} et de 5^{ème} reçoit **5 tickets de tombola** dans le but de les vendre. Les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} reçoivent des tickets uniquement s'ils en font la demande aux éducateurs.

Conditions à respecter pour participer à cette tombola :

- 1) Les tickets sont numérotés et vendus au **prix unitaire de 2€** ; ils sont remis à l'élève par carnets de 5.
- 2) Les tickets comportent **une partie à gratter et une partie à rapporter** aux éducateurs ou à la maitresse pour le tirage au sort.
- 3) La vente des tickets se déroulera **du 20 mars au 12 juin 2017** (au plus tard).
- 4) Le **nom des souscripteurs** (acheteur) devra être **noté sur la souche du ticket**.
- 5) **L'argent des tickets** vendus devra être remis à la maitresse (pour l'école) ou aux éducateurs (pour le collège) **dans une enveloppe fermée et impérativement marquée au nom, prénom et classe de l'élève**. Ceux qui le souhaitent pourront alors demander un carnet supplémentaire.
- 6) Les **2 meilleurs vendeurs** du primaire et les 2 meilleurs vendeurs du collège **seront récompensés** par un prix.
- 7) **Attention**, tous les tickets **invendus** ainsi que les souches devront être **rapportés** à la maitresse ou aux éducateurs **avant le mardi 13 juin 2017**. Tous les tickets non rapportés à cette date seront à la charge de la famille concernée.
- 8) Les parents qui ne souhaitent pas voir leur enfant vendre ces tickets **s'engagent à les rapporter dans la semaine** où ils ont été distribués pour qu'ils puissent être vendus par d'autres enfants.
- 9) Les lots* gagnants au grattage seront remis lors de la kermesse le samedi 17 juin avant le tirage au sort.
- 10) Le tirage au sort des souches pour attribuer les 3 premiers lots aura lieu le samedi 17 juin lors de la kermesse.
- 11) Les lots non réclamés lors de la kermesse pourront l'être au plus tard lors de l'assemblée générale de l'APEL (à la rentrée 2017). Si après cette date il reste encore des lots non retirés, ils seront remis en jeu lors d'une prochaine tombola.

Les bénéfices de cette tombola serviront à financer de nombreux projets au sein du groupe scolaire : actions caritatives, sorties culturelles, retraites religieuses, aides aux familles en difficultés...

* Liste des lots gagnants ci-dessous.